AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

DELEGATION DE SIGNATURE

Date de la publication *:* 11/02/2016

La Directrice générale de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 30 mai 2013 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 31 mai 2013 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Yves DES RIEUX, conseiller à l'éthique professionnelle auprès de la Direction générale, à l'effet de signer, au nom de la Directrice générale, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de conseiller à l'éthique professionnelle auprès de la Direction générale visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 05 février 2016
En un exemplaire original

La Directrice générale

Anne PAUGAM